



14ème législature

Question N° : 36894	De M. Christian Estrosi (Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Redressement productif		Ministère attributaire > Redressement productif
Rubrique >industrie	Tête d'analyse >métallurgie	Analyse > emploi et activité. rapport parlementaire. propositions.
Question publiée au JO le : 10/09/2013 Réponse publiée au JO le : 04/03/2014 page : 2167		

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre du redressement productif sur la proposition formulée dans le rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée d'investiguer sur la situation de la sidérurgie et de la métallurgie françaises et européennes dans la crise économique et financière et sur les conditions de leur sauvegarde et de leur développement et consistant à garantir la pérennité des deux sites français de production d'aluminium primaire (Dunkerque et Saint-Jean-de-Maurienne), tout en améliorant sensiblement la production d'aluminium par les canaux d'un recyclage plus performant, y compris par la collecte d'objets épars et de petite taille (emballage notamment) encore insuffisamment développée. Il lui demande son avis sur cette proposition et le cas échéant dans quels délais elle pourrait être mise en oeuvre.

Texte de la réponse

Le ministre du redressement productif soutient la vision d'une industrie française et européenne dynamique dans laquelle les filières amont et en particulier celles de la sidérurgie et de la métallurgie, jouent un rôle stratégique. Dans ce cadre, le ministre s'est fortement investi pour la réussite de la reprise du site, par l'entreprise Trimet et EDF, de Rio Tinto Alcan à Saint-Jean-de-Maurienne. C'est la première fois qu'une usine productrice d'aluminium primaire, arrivant au terme de son contrat d'approvisionnement en électricité, ne ferme pas. Sur cette question du coût de l'énergie, les pouvoirs publics sont fortement mobilisés pour rechercher des solutions économiques et juridiques répondant aux contraintes de compétitivité des industries électro-intensives et gazo-intensives. Une réflexion poussée est en cours sur ce sujet au sein de la table ronde aluminium réunissant les acteurs de la filière. Le 8 octobre 2013, cette instance a rendu ses conclusions intermédiaires au ministre du redressement productif. Elle a exprimé la volonté des entreprises du secteur de renforcer leur engagement dans des actions de recherche d'optimum énergétique en échange de conditions d'approvisionnement concurrentielles à long terme. La volonté de préserver les outils de production d'aluminium primaire est complémentaire d'un réel investissement pour le recyclage et la récupération de matières issus des déchets contenant de l'aluminium. Une exploitation plus performante de ce gisement permettrait ainsi de fournir à l'industrie une quantité importante de matières premières secondaires. Elle concourt également aux objectifs de réduction des impacts environnementaux fixés par le Gouvernement en permettant d'importantes économies d'énergie.